



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Termes de références Audit Financier pour le projet : Projet d'appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin- phase 2

Convention de financement N° AFD CZZ3453 01 C

Entité : INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE

Objet : Audit du Projet d'appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin- phase 2

Période à auditer : 01 novembre 2022 au 30 octobre 2025

Date limite de dépôts des offres : 15 mars 2024

Date estimée de démarrage : 1^{er} avril 2024

Lieux de l'audit : Paris, locaux de l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE

30 rue des Epinettes, 75017 PARIS



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Table des matières

I. Avant-propos	3
II. Description du projet	3
III. Objectif de l'audit	5
IV. Organisation de l'audit (intermédiaire et final)	6
4.1 Méthodologie et approche de l'audit	6
V. Déroulement et Étendue de l'audit	7
5.1 Réunion de cadrage avec l'auditeur	7
5.2 La réalisation et la restitution de l'audit financier : intermédiaire et final	7
VI. Rapports à fournir	8
VII. Documents de référence	9
VIII. Proposition technique et financière	9
IX. Traitements des applications	10
9.1 Évaluation des applications	10
9.2 Budget	10
X. Envoi des offres	11
XI. Annexes	12
ANNEXE 1 : Budget du Projet – budget contractuel octobre 2022	12
ANNEXE 2 : Fiche outil AFD audit	16
Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement	16
ANNEXE 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social	22

I. Avant-propos

Les dispositions ci-après constituent les termes de référence («TdR») selon lesquels ICOSI accepte de donner mandat au cabinet d'audit sélectionné (l'«auditeur») pour l'exécution d'une vérification des dépenses et l'établissement d'un rapport portant sur une subvention octroyée par l'Agence Française de Développement (AFD) pour un projet de terrain intitulé «projet d'appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin- phase 2 » (la «convention de financement N° AFD CZZ3453 01 C»).

La référence à «l'administration contractante» dans les présents termes de référence désigne l'Agence Française de Développement (AFD) qui a signé la convention de financement avec le Coordinateur (ICOSI) et finance le projet à hauteur 450 000 € (Quatre cent cinquante mille euros), soit 58% du budget global de l'Action qui s'élève à 773 070 € (Sept-cent soixante-treize mille soixante-dix euros). L'administration contractante n'est pas partie prenante au présent accord.

II. Description du projet

L'économie au Bénin et au Sénégal, déjà fragile, repose sur une agriculture en proie à de nombreux aléas. En effet, le milieu agricole compte une population vieillissante dont les pratiques ne parviennent plus à répondre à la croissance démographique ni à faire face au changement climatique. Le fait est que, d'une part, les agriculteurs, ont difficilement accès à des moyens matériels et techniques permettant de moderniser leurs pratiques et, d'autre part, ces acteurs ruraux sont peu formés ni encouragés à entreprendre et à innover. Le projet entend répondre à ces défis et contribuer à l'essor socio-économique de l'agriculture du Bénin et du Sénégal en proposant un système collectif : le modèle CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Le consortium souhaite accompagner les acteurs locaux vers des réponses adaptées à travers l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

L'Institut de Coopération Sociale Internationale apporte au projet son expertise dans le montage de programmes de développement spécialisés dans l'ESS avec une expérience de presque 40 ans en la matière. Forte de ces compétences en matière de plaidoyer et d'ESS, l'association sera au cœur de cette réflexion visant à promouvoir le système CUMA en Afrique de l'Ouest. Les Associations AVEM et CUMA Bénin, en tant que partenaires historiques des structures faïtières au Sénégal et au Bénin, regroupant des professionnels de l'agriculture, de l'élevage, des services vétérinaires, des CUMA ou encore de la mécanique agricole, sont indispensables au projet : elles apportent leurs compétences et connaissances techniques afin de dispenser des formations de pair à pair. L'AGROPROV et l'UNCUMA sont les structures faïtières qui sont la colonne vertébrale du projet. Ce sont les organisations fédératrices des CUMA de leur pays et région. C'est grâce à ces structures que les actions du projet seront mises en place et le système CUMA promu. S'ajoute un partenaire spécifique, l'ALFANG, structure qui a pour ambition de former, d'intégrer et de donner une place aux jeunes dans le milieu de l'agriculture et qui est un acteur clé permettant d'apporter des éléments de réponse à la problématique de la jeunesse dans le monde agricole.

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	3 ans
Budget total contractuel	773 070€
Lieux	Bénin & Sénégal
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : Contribuer au développement socio-économique local, au Bénin et au Sénégal, par le soutien à un entrepreneuriat agricole coopératif et résilient</p> <p>Objectif spécifique 1 : Accompagner le renforcement institutionnel et organisationnel des structures faïtières agricoles au Bénin et au Sénégal</p> <p>Objectif spécifique 2 : Appuyer la modernisation du secteur agricole du Bénin et du Sénégal</p> <p>Objectif spécifique 3 : Contribuer à la sécurisation de l'agriculture familiale par la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire, l'entrepreneuriat collectif et le système CUMA</p>
Bénéficiaires directs & indirects	<p>Le nombre de bénéficiaires directes ciblé(e)s</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sénégal : 10 CUMA, soit 100agriculteurs.trices. Une CUMA compte en moyenne 10 membres Dont 50% de jeunes et de femmes <p>5 femmes actuellement adhérentes + 36 femmes souhaitant intégrer le réseau CUMA suite au projet moulin à Mil soit au moins 41 femmes au Sénégal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénin : 104 CUMA, soit 1364 agriculteurs.trices. Une CUMA compte en moyenne 10 membres Dont au moins 677femmes (voir annexe 12 État des lieux des CUMA Bénin) <p>Le nombre de bénéficiaires indirectes ciblé(e)s</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sénégal : Famille des membres des CUMA (en moyenne 20 personnes par famille), soit 2000 personnes impactées 10 personnes par famille soit 1000 personnes impactées - Bénin : chaque Famille comporte au minimum une vingtaine de membres, ce qui représente 31000 personnes impactées
Résultats attendus & Activités	<p><u>Résultat 1 : Des équipes opérationnelles et les membres de CUMA sont renforcés dans leurs capacités et permettent la consolidation des structures faïtières.</u></p> <p>Activité 1.1: Structuration et renforcement des équipes opérationnelles</p> <p>Activité 1.2 : Formation de formateurs : Réalisation de formations spécifiques pour les équipes de terrain et capitalisation des acquis</p> <p>Activité 1.3 : Organisation d'ateliers de responsabilisation et de remobilisation des élus</p> <p>Activité 1.4 : Création de collèges de jeunes au sein des faïtières</p>

	<p><u>Résultat 2 : Les structures faîtières mettent en place des stratégies et des actions de pérennisation économiques, sociales et juridiques</u></p> <p>Activité 2.1 : Réalisation de manuels de procédures internes adaptés et appropriables par les membres des coopératives</p> <p>Activités 2.2 : Définition et conception des stratégies de pérennisation des structures faîtières</p> <p>Activité 2.3 : Mise en place d'un système d'adhésion consolidé permettant le développement des réseaux de CUMA</p> <p>Activité 2.4 : Mise en place d'activités génératrices de revenus par et pour le compte des structures faîtières</p> <p><u>Résultat 3 : Les membres des coopératives agricoles sont renforcés dans leurs capacités</u></p> <p>Activité 3.1 : Mise en œuvre d'une offre de formations pour les membres des structures faîtières</p> <p>Activité 3.2 : Encadrement et formation de mécaniciens agricoles, chauffeurs et responsables de matériels</p> <p>Activité 3.3 : Mise en place d'un fonds de solidarité au sein du réseau CUMA (fonds de revolving solidaire)</p> <p><u>Résultat 4 : Le système CUMA est promu, comme outil d'adaptation collectif pour les agriculteurs, auprès des autorités nationales</u></p> <p>Activité 4.1: Organisation d'actions de plaidoyer (locales et régionales) pour la promotion du modèle CUMA comme moyen de sécurisation de l'agriculture</p> <p>Activité 4.2 : Organisation de visites d'échanges inter-CUMA</p> <p>Activité 4.3 : Publication d'une cartographie participative des CUMA de la sous-région</p> <p>Activité 4.4 : Développement d'outils de communication/capitalisation des actions de plaidoyer au niveau local et régional</p>
--	--

III. Objectif de l'audit

3.1 Objet

Le projet mis en œuvre par l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE, financé à hauteur de 58% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Le présent mandat a pour objet de procéder aux audits financiers intermédiaire et final, des dépenses réalisées dans le cadre de l'action intitulée Projet « Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Bénin et au Sénégal », ci-après l'« Action ».

Il portera sur le contenu des comptes rendus financiers de l'Action, produits par l'ICOSI et relatifs à la convention de financement n° AFD – CZZ3453 01 C, portant sur la période du 01 novembre 2022 au 31 octobre 2025.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2 – Fiche outils Audit AFD,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

3.2 Raison du mandat

Le Coordinateur est tenu de soumettre à l'administration contractante un rapport de vérification des dépenses établi par un auditeur externe pour étayer le paiement sollicité par lui. Cette vérification des dépenses fait partie des engagements pris par le Coordinateur dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'AFD. Il a ainsi besoin de ce rapport, étant donné que le paiement des dépenses demandé par le coordinateur est subordonné aux observations factuelles qu'il contient

IV. Organisation de l'audit (intermédiaire et final)

4.1 Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

Chaque audit financier se fera en utilisant les lignes directrices de l'AFD. A l'issue de la mission d'audit, l'auditeur ou le cabinet d'audit présentera **une note de synthèse**. La note de synthèse sera envoyée en version électronique au bénéficiaire

Le respect des obligations contractuelles et du plan de financement, le contrôle des dépenses et leur enregistrement comptable, ainsi que le choix des taux de change utilisés doivent être vérifiés.

Les interventions se dérouleront principalement :

Au siège de l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE, situé 30 Rue des Épinettes – 75007 Paris



Institut de Coopération Sociale Internationale
Institute of International Social Cooperation
Instituto de Cooperación Social Internacional
معهد التعاون الاجتماعي الدولي



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

L'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE centralise par voie électronique toutes les pièces justificatives en rapport avec le projet.

V. Déroulement et Étendue de l'audit

L'audit se déroulera en plusieurs temps

5.1 Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette session devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette session est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

5.2 La réalisation et la restitution de l'audit financier : intermédiaire et final

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles
-

Il est prévu 2 audits sur la période du contrat :

- Audit intermédiaire Tranche 1 couvrant la période 01/11/2022 au 30/04/2024, représentant la tranche 1 du projet. Cet audit sera réalisé en fin du premier trimestre de 2024. Un rapport d'audit intermédiaire sera élaboré.

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Audit final : cet audit sera réalisé lors du troisième trimestre de 2025 et couvrira l'ensemble de la période du projet, et plus spécifiquement les dépenses de la tranche 2 du projet. Le rapport d'audit final couvrira l'ensemble du projet

VI. Rapports à fournir

À l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie 5.1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie 5.2 devra avoir lieu :

Pour l'Agence Française de Développement :

- Un audit financier de la Tranche 1 (du 1er novembre 2022 au 30 avril 2024) couvrant l'ensemble des dépenses réalisées par tous les partenaires du projet.
- Un audit financier de la Tranche 2 (du 01 Mai 2024 au 31 octobre 2025), couvrant l'ensemble des dépenses réalisées par tous les partenaires du projet.
- Un rapport d'audit final incluant les informations de l'audit financier de la tranche 1 et de la tranche 2.

A noter que la durée de chaque tranche pourrait varier en cours d'exécution du projet, et avec l'accord de l'Agence française de développement.

Les rapports d'audit devront impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Ils doivent indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations est également attendue.

Le rapport d'audit intermédiaire devra être fourni pour le 30 avril 2024.

Le rapport d'audit final devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet.

Ces documents devront être fournis en au moins deux exemplaires originaux et une version numérique. Pour chacun des points d'étapes ci-dessus, l'auditeur ou le cabinet d'audit présentera : Un rapport en français intégrant la liste de contrôle renseignée et portant sur les rapports consolidés élaborés par le bénéficiaire à destination de l'Agence Française de Développement en deux exemplaires originaux et une version numérique. Les rapports apportent des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluent notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet. Une lettre de management qui reprend les principales conclusions d'audit et formule les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Conventions entre l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 31 octobre 2025
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE.

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum)
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe 3).

IX. Traitements des applications

9.1 Évaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante (à adapter par l'OSC) :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	20 %
Références et expériences du consultant	40%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	
OFFRE FINANCIERE	40%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le **projet CUMA – appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin** et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

9.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 10 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : AUDIT CUMA impérativement aux adresses suivantes : bdelhez@icosi.org – coordinatrice de projet avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 15 mars 2024

Version définitive



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

XI. Annexes

ANNEXE 1 : Budget du Projet – budget contractuel octobre 2022

Version définitive

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

N° projet : CUMA Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévues (total dépenses prévues (convention) (en %)	Mode de Calcul (préciser notamment la part de valorisation) (être tenu en une ligne de façon à ne pas déstructurer le tableau - 230 caractères police 12)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)					
Immobilier, équipements technique et mobilier					
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures					
Location d'un local pour l'UNCUMA	9.000	B	4.500	0	1% 250€ par mois location d'un local dédié à Comé
- Dont équipements techniques et véhicules					
1 véhicule sénégol	8.000	S	8.000	0	1% Véhicule précédent projet n'est plus en état de fonctionnement ce qui nécessite un renouvellement
2 Moins animateurs Bénin	3.500	B	3.500	0	0% Achat de 2 motos pour les animateurs (1750€ PU) achat pour les deux nouveaux animateurs
Véhicule Bénin	10.000	B	10.000	0	1% Achat véhicule neuf pour la coordination et le bureau de l'UNCUMA
5 motos pour les animateurs Sénégal	3.000	S	3.000	0	0% Achat de 5 motos - vélos et 10€ PU
- Dont mobilier					
Mobilier de bureau UNCUMA	2.500	B	2.500	0	0%
Rétroprojecteur Bénin	300	B	300	0	0%
Rétroprojecteur Sénégal	300	S	300	0	0%
Équipements bureautique équipe Bénin	2.000	B	2.000	0	0% Achat d'un petit rétroprojecteur pour les formations collectives ou autre
Équipements bureautique équipe Sénégal	2.150	S	2.150	0	0% Achat de 4 imprimantes scanner pour l'UNCUMA + 4 ordinateurs (PU 400€ PC + 100€ PU imprimante) - Renouvellement des PC portables de animateurs et coordinateur
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	40.800		36.300	4.500	8%
Frais de services, achats et locations					
- Dont animaux, matières premières, marchandises et autres agroalimentaires					
Caisse à outils mécaniciens en formation Bénin (A3.2)	7.500	B	7.500	0	1% 15 mécaniciens formés dotés d'une caisse à outils pour une valeur de 500€
Installation pégrinière pour formation actions Sénégal (A3.1)	4.000	R	4.000	0	1% Installation de la papeterie ALFANG au Sénégal dans le cadre spécifique de la formation en agroécologie et restauration des sols : ombrière, paillis, irrigation, plants, matériel agricole
Équipement de travail de pièces détachées Sénégal (A2.4)	2.500	S	2.500	0	0% Côté forfaitaire pour les pièces détachées permettant la réparation du matériel agricole des adhérents de l'AGROPROV
- Dont fournitures et consommables					
Frais de fournitures et consommables Bénin	3.600	B	1.800	1.800	0% 100€ par mois destinés à l'achat de fourniture pour les équipes de l'UNCUMA
Frais de fournitures et consommables Sénégal	1.080	S	540	540	2% 50€ par mois animateurs (mots) + 50€ par mois pour le véhicule
Frais de véhicules (essence) Bénin	8.520	B	4.260	4.260	0% 100€ par mois destinés à l'achat de fourniture pour les équipes de l'AGROPROV
Frais de véhicules (essence) Sénégal	1.440	S	720	720	1% 70€ par mois pour le véhicule (bourse des CUMA, animation, intervention du mécanicien, ...) + 50€ pour les animateurs 8 mois par an saisons des récoltes et activités agricoles
Frais d'entretien véhicule Bénin	1.440	B	720	720	0% 80€ par mois pour l'entretien du véhicule (dépense, pièce...)
Frais d'entretien véhicule Sénégal	1.440	S	720	720	0% 80€ par mois pour l'entretien du véhicule (dépense, pièce...)
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)					
Location de bureau					
Location de bureau					
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion					
Réalisation d'un guide mécanisation agricole - entretien, suivi... (A1.2)	200	T	200	0	0% Côté d'impression pour 200 exemplaires
1 film de capitalisation/capotes vidéo (A4.4)	3.000	B	3.000	0	0% Côté de tournage, montage, diffusion du film - TTC
1 spot publicitaire radio communautaire Bénin (A4.4)	1.000	B	500	500	0% 15 000€ CFA 1 spot publicitaire avec diffusion soit 26 spots sur 3 ans - soit environ 38 €
1 spot publicitaire radio Sénégal (A4.4)	1.000	S	500	500	0% 25 000€ CFA 1 spot publicitaire avec diffusion soit 26 spots sur 3 ans - soit environ 38 €
Support de communication (diplômes, livrets, pochettes, catalogues, baches imprimées etc.) de capitalisation (A4.4)	2.500	T	1.250	1.250	0% Forfait pour la création et l'impression de support de communication collectif pour la promotion du projet et des actions
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)					
Forfait internet Bénin Socoo	1.080	B	540	540	0% Abonnement mensuel internet pour les locaux de l'UNCUMA 30€ par mois soit 20 000€ CFA / mois
Forfait internet Sénégal	1.080	S	540	540	0% Abonnement mensuel internet pour les locaux de l'AGROPROV 30€ par mois soit 24 000€ CFA / mois
Forfait téléphone Bénin	3.780	B	1.890	1.890	0% Abonnement mensuel de 15€ par mois par animateurs et coordinateur pays
Forfait téléphone Sénégal portable	2.016	B	1.008	1.008	0% Abonnement mensuel de 8€ par mois (5500€ CFA/mois) par référents CUMA, coordinateurs pays et Président AGROPROV
Équipements des équipes en logiciel pack office Bénin	338	S	338	0	0% 15€ par ordinateur / an (7 au Bénin et 6 au Sénégal)
Équipements des équipes en logiciel pack office Sénégal	288	S	288	0	0% 15€ par ordinateur / an (7 au Bénin et 6 au Sénégal - 5 référents et 1 coo) (coo)
Modem portail internet Bénin	280	B	280	0	0% Modem portail pour les animateurs Bénin pour faciliter les échanges et accès stable à internet / Réunions avec l'ensemble de l'équipe (salariés et élus) répartie sur tout le territoire
Forfait internet pour les animateurs Bénin	4.752	B	2.376	2.376	0% Abonnement forfait pour les animateurs - outil de travail indispensable - 15 000€ CFA / mois - 22€
Côté électricité Bénin locaux	1.200	B	600	600	0% Abonnement 50€ par mois
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	69.032		40.598	28.464	9%
Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)					
- Dont frais de services spécifiques au projet (garderienne, entretien, maintenance...)					
Forfait pour dépenses externes/salariées externes	12.000	T	6.000	6.000	2% Expertise extérieure - 30 d'intervention - T J M 400€ frais compris (CRAD, INRAE, agronome, expert en transformation, commercialisation, marketing... agricole...)
5 référents CUMA Sénégal	14.400	S	7.200	7.200	2% 120€ internet/mois - référents socio-convention - voir fiche de poste annexe projet - contrat de prestation de services
- Dont prestations externes					
Evaluation externe	15.000	T	15.000	0	2%
- Dont prestations internes					
Audit externe	10.000	T	5.000	5.000	1%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	51.400		18.200	33.200	7%
Frais de voyages, de déplacements et de mission					
- Dont frais de voyages, de mission et déplacements					
Frais de déplacement des élus Bénin	5.400	B	2.700	2.700	1% Forfait mensuel de 150€ par pays prévu pour les frais de déplacement pour les élus dans le cadre de leurs fonctions de représentants, de mobilisation...
Frais de déplacement des élus Sénégal	5.400	B	2.700	2.700	1% Forfait mensuel de 150€ par pays prévu pour les frais de déplacement pour les élus dans le cadre de leurs fonctions de représentants, de mobilisation...
Frais de déplacement membres collèges de jeunes Bénin (A1.4)	900	B	450	450	0% Forfait mensuel de 25€ prévu pour les frais de déplacement des jeunes membres des collèges de jeunes
Frais de déplacement membres collèges de jeunes Sénégal (A1.4)	1.800	B	900	900	0% Forfait mensuel de 50€ pour les frais de déplacement des jeunes membres des collèges de jeunes
Frais de déplacement membres collèges de jeunes Bénin rencontrés annuels (A1.4)	1.260	B	630	630	0% 3 rencontres des collèges de 6 jeunes béninois (2 journées) - prise en charge des déplacements et des hébergements et des repas à hauteur de 70€ par jour et par jeune
2 échanges pour les élus des structures laïques (A1.3)	3.520	B	1.760	1.760	0% Forfait 800€/personne + hébergement 51 mission - 45€ Bénin Jour + repas 200€/pers. (par déplacement) pour 3 échanges (soit acc. les. et 2 membres)
20 visites d'échange inter CUMA (hors pays) Bénin et Sénégal (A2.1)	1.000	S	500	500	0% Forfait 50€ la journée pour le déplacement d'une CUMA de 7 membres - Transport collectif (10€) - participation au repas collectif du soir (30€)
3 salaires d'échanges sur site avec membres de CUMA (A2.2)	16.360	T	8.180	8.180	1% Vol AIR 800€ (personne + hébergement 7) de mission - 45€ p.j + repas 200€/p. (soit 560€/p.j) 5 membres/visite soit 15 personnes - 2 visites S-6 et 1 B-8
3 salaires de transferts de bureaux animateurs pour les équipes opérationnelles	4.752	T	2.376	2.376	1% Vol AIR 800€ - 70€ pendant - 5 J de missions pour 3 membres de l'équipe Bénin et 2 de l'équipe Sénégal soit 5 personnes
- Dont frais de mission équipe dédiée au projet					
8 missions suivi projet et actions de capitalisation (ICOSI) (soit le perdium)	10.800	T	5.400	5.400	1% 4 missions année 1 et 2 missions / an année 2 et 3 - 600€ billets AR, 70€ perdium
6 missions N-S - échanges pairs à pairs - formation action au Bénin	24.300	B	12.150	12.150	3% 3 missions/an, 2 bénévoles/mission soit 18 p. pour 10 J mission - Billets 650€ AR, perdium 70€/jour pour le Bénin
6 missions N-S - échanges pairs à pairs - formation action au Sénégal	25.200	B	12.600	12.600	3% 3 missions/an, 3 bénévoles/mission soit 18 personnes pour 10 J mission - Billets 550€ AR, perdium 70€/jour + Forfait 3000€ pour échanges des jeunes activités ECSI
Frais de déplacement réunions de coordination en France	1.000	T	500	500	0% Forfait pour le collectif lors des déplacements en France (billets de train, remboursement essence)
4 missions ICOSI animation des ateliers phénotyp et ESS (A2.2 & A2.4)	4.260	T	2.130	2.130	1% Prise en charge pour 4 missions membres ICOSI pour la participation et animation aux ateliers les concernant - Vol 850 AR et Perdium 70€/jour pour 7 jours de mission
Sous total 4 - Frais de voyages et déplacements et de mission	112.200		56.250	56.270	15%
Activités non ventilables					
- Dont formations					
21 séances de travail avec les élus et les équipes de terrain Bénin (A1.3)	3.520	B	2.100	1.420	0% Déplacement + repas du midi à 10€/personne (par personne environ 2500€ CFA de transport + 3500€ CFA de repas) Bénin : 5 élus + équipes opérationnelles de 7 personnes soit 12 pers. + prise en charge de 10 membres CUMA pour 10 réunions
21 séances de travail avec les élus et les équipes de terrain Sénégal (A1.3)	4.650	S	2.700	1.950	1% Prise en charge des déplacements et des repas du midi à hauteur de 15€/personne (par personne environ 8000€ CFA de transport + 3500€ CFA de repas) Bénin : 5 élus + 1 coordinateur et 5 référents CUMA, soit 11 personnes + prise en charge de 10 membres CUMA pour 10 réunions
2 séances de formation sur l'entrepreneuriat social Bénin & Sénégal (A2.4)	200	T	100	100	0%
Formations Bénin - 236 jours de formation (A3.1 & A3.2)	23.600	B	16.800	6.800	0%
Formations Sénégal - 120 jours de formation (A3.1 & A3.2)	12.000	S	6.000	6.000	2% 120 jours de formation - prise en charge 10€/personne - environ 10 personnes par formation (repas et déplacement - (par personne environ 2500€ CFA de transport + 3500€ CFA de repas))
Participation permis de conduire des chauffeurs Sénégal (A3.2)	400	S	400	0	0%
2 ateliers de formation de 2 jours sur l'apprentissage d'un phénotyp et détection des objets des laitières (A1.1)	400	T	200	200	0%
6 recourses de sensibilisation des autorités locales Bénin & Sénégal (A4.1)	1.800	B	900	900	0%
- Dont autres activités (à détailler)					
Animation et sensibilisation des CUMA Bénin	7.200	B	3.600	3.600	1%
Constitution de 5 nouvelles CUMA	380	S	380	0	0%
Sous total 5 - Activités non ventilables	54.150		32.800	21.350	7%
Ressources Humaines					
- Dont personnel salarié					
1 volontaire de Solidarité Internationale Bénin	24.000	B	18.000	6.000	3% 24 mois de volontariat - indemnités de 1000€ par mois afin de couvrir les frais de vie - 3 temps plein 100% durant 24 mois de projet uniquement
- Dont personnel local					
1 coordinateur pays Bénin	27.000	B	13.500	13.500	3% 750 € Charges comprises par mois (soit 450 000€ CFA) à temps plein sur le projet - Salaire établi sur la base de salaires nationaux
1 coordinateur pays Sénégal	18.000	S	9.000	9.000	2% 500 € Charges comprises par mois (soit 450 000€ CFA) à temps plein sur le projet - Salaire établi sur la base de salaires nationaux
6 animateurs Bénin	108.000	B	54.000	54.000	14% 500€ Charges comprises par mois (soit 327 500 CFA) à temps plein sur le projet - Salaire établi sur la base de salaires nationaux
1 comptable - appui suivi financier Bénin	6.300	B	6.300	0	1% 350 € Charges comprises par mois à mi-temps sur le projet embauché sur la 2e tranche du projet (soit 229 250€ CFA)
- Dont personnel engagé (contractuel)					
1 appui projet ACB France	36.000	T	18.000	18.000	5% 30% de temps (12 000€ /an) - suivi administratif et financier des actions sur les CUMA et/ou le soutien au lancement d'AGR pour les structures laïques et suivi comptable
1 appui projet AVEM France	18.360	T	9.180	9.180	2% 15 J (mois à 340 €) - Responsable du projet volet sénégol AVEM
- Dont personnel engagé (salarié) (dans les activités du projet)					
1 coordinateur/trace projet CUMA France	72.000	T	36.000	36.000	9% 2000€ charges comprises par mois à 50% sur le projet
- Dont prestations internes					
Valorisation des temps de travail des bénévoles ACB	27.000	T	6.000	20.400	3%
Valorisation des temps de travail des bénévoles AVEM	27.000	T	6.000	20.400	3%
Valorisation des temps de travail des bénévoles ICOSI	4.200	T	1.050	3.150	1%
Sous total 6 - Ressources Humaines	367.860		172.080	185.780	48%
Fonds redirigés					
- Dont autres fonds (à détailler)					
Fonds de solidarité - Revolving solidaire Bénin (A2.4 & A3.3)	21.000	B	6.000	15.000	3%
Fonds de solidarité - Revolving solidaire Sénégal (A2.4 & A3.3)	12.000	S	6.000	6.000	3%
Sous total 7 - Fonds redirigés	33.000		12.000	21.000	4%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6+7)	728.762		368.198	360.564	94%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	14.575		7.287	7.211	2%
C-Total coûts directs (A+B)	743.337		375.485	367.775	96%
D-Coûts indirects	29.733		15.022	14.711	4%
- soit 14% maximum de la ligne C	29.733		15.022	14.711	4%
TOTAL GENERAL (C+D)	773.070		390.504	382.486	100%

DATE, NOM, FONCTION ET SIGNATURE (personne habilitée)
 24/03/2022 ARNAUD BREUVE LOCO OSC à visiter



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

N° du projet : CUMA Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévues total ressources prévues (convention) (en %)	Etat des ressources (acquis/sollicité/à solliciter)
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français					
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	450 000	225 000	225 000	58%	PRESENTE DEMANDE
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1					
Autres financements AFD (à détailler)					
Ministères - services centraux et déconcentrés (à détailler)			0	0%	
FFEM (à détailler)			0	0%	
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	450 000	225 000	225 000	58%	
2 - Autres ressources mobilisées					
2.1 - Ressources d'origine privée					
Total des valorisations d'origine privée (cf tableau des valorisations)	58 200	29 100	29 100	8%	ACQUIS
Fonds apportés par l'association ICOSI	5 160	2 580	2 580	1%	ACQUIS
Autres fonds privés (à détailler)					
AYEM SENEGAL CUMA	10 000	5 000	5 000	1%	ACQUIS
ACB	5 000	2 500	2 500	1%	Une idée à proposer à nos amis de CUMA BENIN ?
Jappoo (CD34)	30 000	15 000	15 000	4%	DEPOSE - FORTE CERTITUDE : RECURRENCE DE LA SUBVENTION
Fondation Eiffage	15 000	10 000	5 000	2%	DEPOSE - REPONSE JUN 2022
CFSI - appel PAFAO	35 474	12 221	23 253	5%	DEPOSE
FONDATION DE France			0	0%	ACQUIS
Fondation Avril	41 636	27 937	13 699	5%	PROGRAMME EN COURS jusqu'à fin 2022 - Demande à renouveler en cours de projet CUMA - Promesse d'une suite pour CUMA 2 à hauteur de 20000€ environ par an
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	200 470	104 338	96 132	26%	
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale					
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)			0	0%	
Collectivités territoriales françaises (à détailler)					
Région Occitanie - projet DuraMI)	43 000	28 600	14 400	6%	ACQUIS
Conseil Départemental de l'Aveyron	30 000	3 046	26 954	4%	A DEMANDER - CD de l'Aveyron a déjà soutenu le projet CUMA phase 1
Région Nouvelle Aquitaine	40 000	20 000	20 000	5%	PROGRAMME EN COURS jusqu'en 2023 - Demande à renouveler en cours de projet CUMA - Promesse d'une suite pour CUMA 2 aspect formation
Pouvoirs publics dans le pays (à détailler)					
GIZ - Coopération Allemande	9 600	9 600	0	1%	Prise en charge des salaires de 2 animateurs à 80% par la GIZ la 1e année - ACQUIS
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	122 600	61 246	61 354	16%	
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	323 070	165 584	157 486	42%	
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	773 070	390 584	382 486	100%	
contrôles totaux onglet 'Dépenses' 0 0 0					
Calcul du reliquat AFD					
Part subvention AFD reçue en T1 (à saisir manuellement en T1)					
Part subvention AFD consommée en T1 (automatique)					
Reliquat à consommer en T2 (automatique)					
Part subvention AFD reçue en T2 (à saisir manuellement en T2 uniquement)					
Part subvention AFD consommée en T2 (automatique)					
Montant de la subvention AFD à rembourser en fin de projet dans le cas d'une sous consommation du budget					

DATE, NOM, FONCTION et SIGNATURE (personne habilitée) 24/03/2022
 ARNAUD BREUIL LOGO OSC à insérer




 Institut de Coopération Sociale Internationale
 Institute of International Social Cooperation
 Instituto de Cooperación Social Internacional
 معهد التعاون الاجتماعي الدولي

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Ce tableau doit être actualisé à chaque nouvelle transmission du tableau budgétaire à l'AFD.

Descriptif de la valorisation (Pour chaque valorisation = descriptif de la dépense valorisée + origine de la ressource)	Montant de la ressource valorisée (en €)	Montant de la dépense valorisée (en €)	MODE DE CALCUL
Valorisations d'origine privée			
<i>Exemple</i>			
Sous total	0	0	
Valorisations d'origine publique			
<i>Exemple : Prêt d'une salle de réunion (Conseil général Ile de France)</i>			
Sous total	0	0	
Bénévolat			
Valorisation du temps de travail des bénévoles du consortium			360 jours de mission valorisés à 150€ / jour pour AVEM & Bénin et 28 jours de mission valorisés pour l'ICOSI
Volet mécanique agricole mobilisation des mécaniciens (formation et réparation; suivi des équipements) - Sénégal & Bénin	14 400	14 400	32 jours par an (estimé 16 jours Sénégal et 16 jours Bénin) soit 48 jours Sénégal et 48 Bénin) Total de 96 jours valorisés
Volet formation conseils à l'élevage + formation agro-pastorale Sénégal	7 200	7 200	16 jours Sénégal par an, soit 48 jours valorisés Sénégal
Volet formation conseils suivi des CUMA Sénégal & Bénin	14 400	14 400	32 jours par an (estimé 16 jours Sénégal et 16 jours Bénin) soit 48 jours Sénégal et 48 Bénin) Total de 96 jours valorisés
Volet formation conseils pratiques agronomique et technique culturale Bénin	9 000	9 000	20 jours Bénin par an soit 60 jours valorisés Bénin
Volet administratif et financier : Suivi projet et recherche financements Sénégal	5 400	5 400	12 jours Sénégal par an soit 36 jours valorisés Sénégal
Volet administratif et financier : Suivi projet et recherche financements Bénin	3 600	3 600	8 jours Bénin par an soit 24 jours valorisés Bénin
Volet formation au Plaidoyer	2 100	2 100	14 jours valorisés sur l'ensemble du projet
Volet formation ESS	2 100	2 100	14 jours valorisés sur l'ensemble du projet
Sous total	58 200	58 200	
TOTAL GENERAL	58 200	58 200	

NB : Les modalités de calcul des valorisations sont détaillées en Annexe 3 - notice d'utilisation du tableau budgétaire

DATE, NOM, FONCTION et SIGNATURE (personne habilitée) 24/03/2022 ARNAUD BREUIL

LOGO OSC
à insérer




Institut de Coopération Sociale Internationale
Institute of International Social Cooperation
Instituto de Cooperación Social Internacional
معهد التعاون الاجتماعي الدولي



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

ANNEXE 2 : Fiche outil AFD audit

Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

Version définitive

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
<p>Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</p> <p>Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</p>		
<p>Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ? 		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? 		

<p>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</p>		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <p>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</p> <p>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</p> <p>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</p> <p>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</p>		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <p>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?</p> <p>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ?</p> <p>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</p>		
<p><u>Expertises externes</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</p> <p>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</p>		
<p><u>Taux de change</u></p> <p>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ?</p> <p>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</p> <p>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

Version définitive



Instituto de Cooperación Social Internacional
Institute of International Social Cooperation
Instituto de Cooperación Social Internacional
معهد التعاون الاجتماعي الدولي



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

ANNEXE 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : **AUDIT FINANCIER POUR LE PROJET CUMA** (le "Marché")

A : **INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE** (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>²;

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.



Instituto de Cooperación Social Internacional
Institute of International Social Cooperation
معهد التعاون الاجتماعي الدولي



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Ifang

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

- 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.



Institut de Coopération Sociale Internationale
Institute of International Social Cooperation
Instituto de Cooperación Social Internacional
معهد التعاون الاجتماعي الدولي



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Ifang

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'État du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'État du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : BREUIL ARNAUD

En tant que : SECRETAIRE GENERAL

Signature :



CUMA
BENIN



UNCUMA
Benin



Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ **l'INSTITUT DE COOPERATION SOCIALE INTERNATIONALE**

En date du : 13/10/2023

Version définitive

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

ANNEXE 4 : PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE EN CAS D'AUDIT À TITRE D'EXEMPLES

Vérification de la complétude du dossier	
Pièces attendues : <ul style="list-style-type: none"> Le dossier de candidature, la décision attributive de subvention, ses annexes techniques et financières, la convention de partenariat et les contrats de sous-traitance, Les comptes rendus financiers et techniques Tout autre document produit dans le cadre des cofinancements européens : remontés de dépenses, bilans d'exécution, certificats de paiement, Une présentation de votre structure, de ses missions, et de son organisation et le cas échéant, de vos adhérents (statuts, règlements intérieur, liste des membres du conseil d'administration et du bureau..). 	
Vérification des dépenses	
Rubrique budgétaire	Pièces justificatives spécifiques
Frais de personnel	Feuilles de temps Contrats de travail Lettres de mission (si applicable) Bulletins de paie, journal de paie Relevés bancaires attestant du décaissement
Frais de voyage et séjour	Politique voyage de l'organisation (avec par exemple les barèmes et les modalités d'application des indemnités journalières) Note de frais accompagnées des justificatifs de transport Démonstration du lien entre le voyage et le projet (lettre de mission, invitation, preuve de participation aux événements, etc.)
Dépenses liées aux publics cibles	Liste des publics ayant reçu des subventions/incitations Date de paiement et preuve de décaissement Justificatif de l'aide apportée et preuve que les personnes recevant l'aide correspondaient au groupe cible Preuves de réalisation des dépenses
Frais d'équipement	Contrat de location ou de crédit-bail Bon de commande, facture et bon de livraison Calcul et justification du taux d'affectation (si affectation partielle au projet) Éléments justificatifs de la procédure de mise en concurrence (si applicable)
Biens immobiliers	Attestation d'expert immobilier Calcul et justification de la part d'amortissement affectée au projet
Consommables et fournitures	Politique interne des achats (procédures et seuils associés) Éléments justifiant le lien avec le projet Éléments justificatifs de la procédure de mise en concurrence (publicité, devis,...), si applicable

Consortium CUMA

Projet : Appui à l'entrepreneuriat coopératif agricole au Sénégal et au Bénin PHASE 2

Frais de sous-traitance – prestations de services	Politique interne des achats (procédures et seuils associés) Contrat Éléments justificatifs de la procédure de mise en concurrence (publicité, devis,...), si applicable Livrables du prestataire (preuves de réalisation de la prestation)
Réalisation physique du projet	
Tout élément prouvant la réalisation concrète du projet (exemples) : <ul style="list-style-type: none"> • Des fiches d'émargement, se rapportant à l'action cofinancée, en cas de réunion et/ou de prestations d'accompagnement, • Programmes des réunions, convocations et listes des participants (notamment en cas de dépenses de déplacement ou de dépenses liées à l'organisation d'une réunion/ d'un événement), • Études et travaux de capitalisation produits à l'issue du projet, • Justification des investissements réalisés. 	
Vérification des procédures	
Procédures permettant : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des priorités transversales de l'UE, • Mise en œuvre des obligations en matière de publicité, • Respect des règles en lien avec les régimes d'aides d'État, • Mise en œuvre des règles en matière de marchés publics, • Mise en œuvre des diligences en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, • Respect des normes environnementales et sociales. 	